

**Pour une intercommunalité élargie et renforcée au service du Dunois :**

**« DUNOIS  
Vallée du Loir »<sup>1</sup>**

**Nous devons nous diriger vers une forte intercommunalité pour créer des synergies (économie, tourisme, agroalimentaire, industrie...) avec les communes voisines et unir nos énergies.**

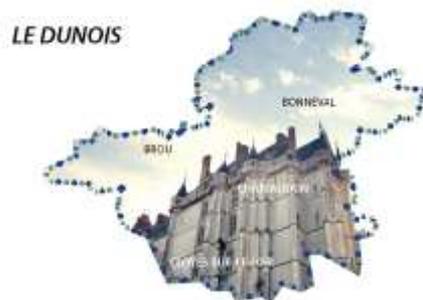
Il convient de proposer et promouvoir les activités émanant des entreprises, collectivités, associations et structures et de tout le territoire. Notre avenir est commun et doit être mieux partagé. Notre dynamique doit être collective.

L'avenir de Châteaudun et celui du Dunois ne doivent pas être dissociés. Ils passent par une intercommunalité forte autour de : Châteaudun<sup>2</sup>, Bonneval, Cloyes-sur-le-Loir et Brou (avec l'Est de la Communauté de communes du Perche-Gouet).

**Nous devons former le 3ème pôle Eurélien aux côtés de ceux de Chartres et Dreux. Le Sud du département fédéré pourra se développer.**

Nous devons proposer **des noms fédérateurs** pour cette nouvelle intercommunalité. Nous pensons à : « **Dunois Vallée du Loir**<sup>3</sup> » ou « **Val**<sup>4</sup> **du Loir** », mais le terme « Val » est moins large – géographiquement - que le terme « Vallée ».

Il faut que cette dénomination fasse écho à la fois au Dunois et à la Vallée du Loir qui semblent être les dénominateurs communs de ce territoire. Une consultation auprès des habitants pourra en temps utile être menée à ce sujet.



<sup>1</sup> Dunois (en titre) / Vallée du Loir (en sous-titre).

<sup>2</sup> Avec la **Communauté de communes du Dunois** (plus de 18 000 habitants) qui regroupe Châteaudun, Saint-Denis-les-Ponts, La Chapelle-du-Noyer, Jallans et Lanneray. Et la **Communauté de communes des Plaines et Vallées dunoises** (5 700 habitants) qui rassemble Civry, Conie-Molitard, Donnemain-Saint-Mamès, Logron, Lutz-en-Dunois, Marboué, Moléans, Ozoir-le-Breuil, Saint-Christophe, Saint-Cloud-en-Dunois, Thiville, Villampuy.

<sup>3</sup> Qui fait également écho à la nouvelle dénomination de la Région Centre : « Centre - Val de Loire ».

<sup>4</sup> En écho au poème d'Arthur Rimbaud, intitulé « Le dormeur du val » (octobre 1870).

## **Il convient de repenser le périmètre géographique et les compétences d'une future communauté de communes.**

Le périmètre défini à l'origine doit être revu avec mise à plat et extension des compétences pour permettre une gestion optimale de la communauté de communes, au bénéfice de tous ses habitants. Celles actuellement en place ne disposent pas d'un périmètre suffisant et de compétences (urbanisme, économie, investissements pour les grandes infrastructures, social...) assez importantes pour permettre une gestion du Dunois efficace et optimale.

Châteaudun et **toutes les communes du territoire doivent avoir toute leur place** dans la communauté de communes.

**Cette ambition et ce projet doivent dépasser les clivages politiques. Il peut y avoir un consensus sur la question de l'intercommunalité. La droite et la gauche peuvent et doivent se rejoindre dans l'intérêt du Dunois, de son avenir et de son développement** (économique, touristique, industriel<sup>5</sup>, services, culturel, sportif, social, urbanisme...).

Un futur budget prévisionnel de la nouvelle communauté de communes sera établi ensemble pour définir ce que pourra porter en commun la nouvelle communauté de communes, tant en terme d'investissement que de fonctionnement, tout en conservant un plan de charges maîtrisé, de façon à ne pas augmenter les impôts locaux.

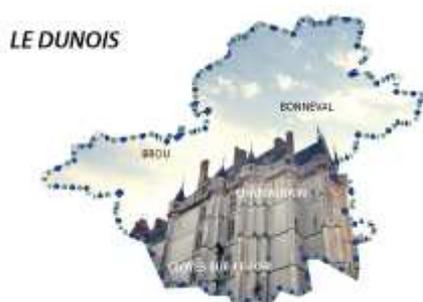
Les nouvelles charges de personnels de la communauté de communes seront fondées sur une diminution des charges de personnels dans les communes parties prenantes.

Cette intercommunalité de croissance doit être **un fédérateur**, un catalyseur des énergies, un lieu de projets et de dynamique au profit de tout le Sud de l'Eure-et-Loir.

Claudine BADUFLE, Laurent BRIAND, Rémi COLAS, Fabien VERDIER

Contact : [fabienverdier.chateaudun@gmail.com](mailto:fabienverdier.chateaudun@gmail.com)

Site Internet : [www.chateaudun2020.com](http://www.chateaudun2020.com)



---

<sup>5</sup> Notamment l'ensemble des zones d'activités qui devront être portées par la nouvelle communauté de communes.